



Pour tags est ce que je vais faire de la prison

Par **iiiiii**, le **02/02/2010** à **17:14**

Bonjour,
est ce que le délégué du procureur a t'il le pouvoir de mettre les gens en détention pour une histoire de tags je suis connu de la justice et de la police pour des histoires bidon j'ai jamais etai en détention j'ai un problemes psykologike faut il en parler au délégué du procureur est ce c 'est grave est ce que je vais faire de la prison répondez sincerement merci a vous tous de me tenir o courant merci

Par **chris_idv**, le **02/02/2010** à **22:32**

Bonjour,

Le substitut du procureur de la république peut effectivement requérir la mise en détention auprès du juge des libertés qui statue.

Les deux ont fait les mêmes études, la même école de la magistrature et ont le même accès au dossier de police: il est rare qu'ils ne soient pas du même avis.

Accéssoirement comme un substitut du procureur est supervisé par le procureur il évite de faire des erreurs qui pourraient lui être reprochées, car cela ralentiraient son avancement professionnel.

Tout cela pour vous dire que si le substitut du procureur vous informe d'une possible mise en détention vous feriez bien de prendre cela très au sérieux sinon, problème psychologique ou pas, vous allez gagner un séjour à l'abri du soleil et les seuls tags que vous pourrez réaliser

viendront compléter ceux de vos collègues de cellule.

Salutations,